Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat demande à La Poste de maintenir un centre de tri principal sur l'Arc lémanique

En réponse à la mise en consultation des nouvelles variantes du projet REMA (Reengineering Mailprocessing), relatif à l'implantation des centres de tri du courrier, le Conseil d'Etat fait part de sa position, en exigeant le maintien d'au moins un centre de tri sur l'Arc lémanique. Il donne sa préférence à la variante prévoyant 5 centres principaux (Lausanne Nord, Berne, Langenthal/Aarau, Zurich Ouest et Wil/St-Gall), et 4 centres secondaires (Genève, Bâle, Lucerne et Tessin).

Selon l'Exécutif qui, par ailleurs, ne conteste pas la nécessité pour La Poste d'assurer sa compétitivité, cette variante est celle qui répond le mieux aux impératifs de politique régionale et de politique sociale tout en restant économiquement acceptable pour l'entreprise. Il souligne encore l'importance politique, économique et démographique de l'Arc lémanique.

En outre, le Conseil d'Etat précise que la mise en ?uvre de la variante choisie doit se faire sans licenciement, avec un plan d'accompagnement pour le personnel touché. Il incombe à La Poste de rechercher des solutions d'implantations concrètes qui permettent de concilier les intérêts des cantons concernés au lieu de les opposer.

Enfin, pour les régions pénalisées par le projet REMA - en particulier les régions de montagne - il demande à La Poste de rechercher toutes les possibilités de décentraliser des activités à titre compensatoire, tout en spécifiant que, de leur côté, les Cantons proposeront des offres d'implantation compétitives dans le cadre du groupe de contact créé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 25 février 2003

Vincent Hort, secrétaire général, 021/316'60'05